

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION  
DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

**S.A.R.L SOGEDEC**

**(société de la division ONET Technologies Nuclear Decommissioning)**

**Demande d'autorisation préfectorale pour l'exploitation d'une installation de  
désamiantage d'anciens wagons  
sur le site du Technicentre SNCF implanté 2 avenue de Bretagne au Mans**

**Avis de l'autorité environnementale**

Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011  
(Art L 122-1, Art L122-4 à L122-12  
et Art R.122-7 du code de l'environnement)

Le préfet de la région des Pays de la Loire  
(Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Service connaissance des territoires et évaluation)  
a accusé réception à la date du 5 novembre 2012  
du dossier de demande d'autorisation préfectorale présenté  
par la S.A.R.L SOGEDEC  
(société de la division ONET Technologies Nuclear Decommissioning)  
pour l'exploitation d'une installation de désamiantage d'anciens wagons  
sur le site du Technicentre SNCF implanté 2 avenue de Bretagne au Mans

Sans réponse à l'issue du délai de deux mois, l'évaluation environnementale  
de l'étude d'impact de ce dossier fait donc l'objet d'un

**AVIS tacite, réputé sans observation.**

*Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui Interviendra au terme de  
l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*

